

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	9
• présents	6
• votants	6
• absents	3
• exclus	0

**Date de convocation :**  
07 décembre 2018

**Date d'affichage :**  
19 décembre 2018

**Objet**

1c. Cimetière - église :  
tarification des  
concessions dans le  
cimetière de They

De la commune de SORANS les BREUREY

Séance du 17 décembre 2018 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MUNEROT Rémy

Étaient présents :

J. MARCHAL - J. CHAVY - Mmes Y. ALLEAUME - Y. DERAY - C. MONNIER

Absents excusés : T. ALLEMAND - G. DEMOULIN - D. DUBILLARD

Secrétaire de séance :

M. MARCHAL Jacques

Tenant compte de l'évolution économique et de la création récente d'un espace cinéraire, le Maire propose la mise en place de nouveaux tarifs applicables aux concessions en pleine terre, aux caves-urnes et aux emplacements du columbarium, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il propose la tarification suivante :

- Concession en pleine terre (emplacement de 2 m x 1 m) : 120 €
- Concession en pleine terre de 0,50 x 0,50 m dédiée à l'insertion d'une cave-urne : 60 €
- Concession d'un emplacement de 0,50 x 0,50 m dans le columbarium : 950 €.

Il propose que ces tarifs soient appliqués pour une durée de 30 ans renouvelable mais que le renouvellement d'une concession de columbarium soit au tarif de 60 € pour 30 ans.

Il précise en outre que la première formule peut engendrer en sus des frais d'installation (caveau), la seconde est automatiquement grevée du coût d'installation du cave-urne, et la troisième est quant à elle exempte de ce type de dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la proposition du Maire,
- décide de mettre en application les tarifs de concession dans le cimetière de They ci-dessous à compter du 1er janvier 2019,
  - concession pleine terre (2m x 1m) : 120 €,
  - concession pleine terre pour cave-urne (0.50 x 0.50) : 60 €,
  - concession columbarium (0.50 x 0.50) : 950 €,
  - renouvellement d'une concession columbarium : 60 €,